



DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement  
D'ALBERTVILLE  
Commune de SEEZ (73)

**L'an deux mille vingt-cinq, le 22 décembre, à 20h00,**

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

**Présents :** Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Corentin BOUCHER, Romain BOUVET, Joëlle CAMPERS, Michèle FERRARIS, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL

**Absents excusés :** Christelle BRIU, Michel CLAIR, Christine CLEMENT (pouvoir à Alain MARGUERETTAZ), Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY, Christel MAILHÉ.

**Secrétaire de séance :** Frédéric LIMBARINU

**Nombre de conseillers en exercice :** 18 - **Présents :** 12 - **Votants :** 13

**Date de la convocation :** le 15 décembre 2025

**Date de publication :** 23 décembre 2025 au 23 février 2026

\*\*\*\*\*

**APUREMENT DES COMPTES 454 ET 458**

I. Le compte 45412 « Travaux effectués d'office pour le compte de tiers - Recettes » fait apparaître en balance d'entrée une recette de 38 112,25 € au 31/12/2024.

Nous ne pouvons identifier les dépenses liées à cette recette.

Aussi, afin de régulariser le compte 454, il est proposé d'apurer celui-ci selon les modalités prévues par le service des Finances Publiques relative à la régularisation des comptes 454x, 456x, et 458x non justifiés ».

.../...

En conséquence, il convient de solliciter le Comptable Public de la Trésorerie de Moutiers afin de passer l'opération d'ordre non budgétaire suivante pour **38 112,25 €** :

- Débit du compte 45412-01 « Travaux effectués d'office pour le compte de tiers - Recettes »
- Crédit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

II. Le compte 458101 « Opérations sous mandat - Dépenses » fait apparaître un solde débiteur au 31 décembre 2024 de **81 465,42 €**.

Ce solde correspond à des travaux antérieurs à 2002. Compte tenu de l'ancienneté des dossiers et malgré les recherches effectuées, l'historique n'a pas pu être totalement reconstitué.

Il est proposé d'apurer celui-ci selon les modalités prévues par le service des Finances Publiques relative à la régularisation des comptes 454x, 456x, et 458x non justifiés ».

En conséquence, il convient de solliciter le Comptable Public de la Trésorerie de Moutiers afin de passer l'opération d'ordre non budgétaire suivante pour **81 465,42 €** :

- Crédit du compte 458101 « Opérations sous mandat - Dépenses »
- Débit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »

Après délibération, le Conseil Municipal :

- PROPOSE d'apurer les comptes selon les modalités ci-dessus.
- AUTORISE le Maire à solliciter le comptable public de la Trésorerie de Moutiers.
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces découlant de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,  
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,  
Frédéric LIMBARINU

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Frédéric Limbarinu".